

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le 17 juin à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU,  
Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 11/06/2024,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier  
BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Sandra  
JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile  
DESCHAMPS, M. Jean DE MAISTRE, M. Philippe RÉDRÉAU et M. Laurent BOSSÉ.

Absents représentés : Mme Josianne BOUGRIER (procuration à M. Pascal  
PLANCHANT), M. Michaël LECOMTE (procuration à M. Sébastien FRUGIER), M.  
Jules VERNIER (procuration à Mme Bénédicte CHEVALIER).

Absent excusé : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU a été élue secrétaire.

-----  
Monsieur le Maire, après approbation à l'unanimité du procès-verbal  
de la réunion du 13 mai dernier, propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre  
du jour de la convocation :

**2024.6.1/ IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA  
COMMUNE ET LA CRÉATION D'UNE ZAER**

Monsieur le Maire expose que la société Luxel (filiale d'EDF  
Renouvelables) envisage l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la  
commune au lieu-dit La Chataigneraie, parcelles cadastrées ZB 324, 88, 375 et  
97.

Considérant la volonté de la commune de promouvoir les énergies renouvelables  
sur son territoire,

Considérant que le Conseil municipal, par son vote atteste de sa volonté  
d'engager la commune dans une démarche de promotion des énergies  
renouvelables sur la zone La Chataigneraie,

Considérant que le projet s'intègre idéalement dans le développement  
économique local et que l'équipement des terrains et les équipements installés  
seront réversibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité  
de s'engager à inscrire l'emprise du projet ci-dessus visé, au sein d'une zone  
d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAER) tel que prévu par  
la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production  
d'énergies renouvelables. En outre, de mener toutes les démarches nécessaires à  
la mise en place de cette zone.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **2024.6.2/ ÉTUDE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour une déclaration d'intention d'aliéner. Il laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, qui présente le dossier des parcelles cadastrées ZB 79 et ZB 80, situées rue de la Croix Billette, d'une superficie totale de 1 846 m<sup>2</sup> pour une valeur de 90 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour le bien proposé rue de la Croix Billette et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire.

#### **2024.6.3/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'Atelier GAMA aux membres du Conseil municipal sur l'avancée du dossier d'aménagement du centre-bourg. Un relevé topographique du secteur avait déjà été réalisé, mais les architectes demandent un relevé topographique complémentaire pour continuer la construction du projet. Un devis a donc été demandé au cabinet TARTARIN qui avait été retenu pour la première étude. Il s'élève à la somme de 2 376 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis de relevé topographique complémentaire d'un montant de 2 376 euros TTC du cabinet TARTARIN pour poursuivre le projet et charge M. le Maire de le signer.

#### **2024.6.4/ ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET STRUCTURELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des importantes fissures constatées sur un des bâtiments communaux situés Allée de la Métairie. Ces dernières ont été répertoriées dans le dossier de catastrophe naturelle pour l'année 2022, et la mairie est dans l'attente du rapport de l'expert missionné. Afin de connaître les actions à mener pour la sauvegarde de ce bâtiment, le bureau d'étude GINGER a été sollicité pour mener une mission d'investigation et d'ingénierie géotechnique et un diagnostic structurel pour un montant total de 4 728 euros TTC.

Madame Cécile DESCHAMPS demande s'il est possible de prévoir le diagnostic structurel avant la mission géotechnique pour connaître l'impact des bâtiments joignants. Cette question va être transmise au bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du bureau d'étude GINGER pour un montant total de 4 728 euros TTC. M. le Maire est chargé de demander la possibilité de démarrer par le diagnostic structurel et de signer la proposition.

#### **2024.6.5/ MATÉRIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association de la Cantine scolaire pour le remplacement de matériel vieillissant. Des demandes de chiffrages ont été réalisées pour :

- un aspirateur pour 352,31 euros,
- un congélateur coffre pour 972 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accéder à cette demande d'acquisition de matériel pour un montant maximal de 1 350 euros.

#### **2024.6.6/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : ÉTUDES DE SOL**

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'Atelier GAMA aux membres du Conseil municipal sur l'avancée du dossier d'aménagement du centre-bourg. Différentes études de sol sont nécessaires et le Laboratoire routier du Conseil départemental a été interrogé. Ils proposent des devis s'élevant à la somme de 4 570 euros. M. le maire précise qu'il est nécessaire d'y apporter quelques ajustements, et que cette somme devrait être un maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les devis proposés par le Laboratoire routier du Conseil départemental pour un montant maximal de 4 570 euros, et charge M. le Maire de le signer après les ajustements évoqués.

#### **2024.6.7/ ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'INDRE ET LOIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des maires ruraux d'Indre et Loire pour la somme de 56 euros.

#### **2024.6.8/ ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 200 euros.

#### **2024.6.9/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNITÉ LOCALE DE LA CROIX ROUGE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'unité locale de la Croix rouge d'Azay le Rideau, le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour l'organisation d'une manifestation.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

La séance a débuté par la présentation de l'association Terre de liens qui facilite l'installation des futurs agriculteurs en proposant des acquisitions foncières de terres agricoles.

Les représentants de la commune sont désignés pour les nouvelles commissions de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Monsieur le Maire présente le projet d'un centre équestre sur la commune. Le Conseil municipal n'est pas opposé au projet mais suggère le dépôt d'un certificat d'urbanisme pour vérifier la possibilité du projet. Certains s'interrogent tout de même sur les nuisances qui peuvent survenir auprès des habitants et du forage.

Il est rappelé que la Communauté de communes a fait l'acquisition de nouveaux barnums enfin de doter chaque commune de 3 structures. En contrepartie, les communes doivent s'engager à se prêter les barnums entre elles, ce qui engendre du côté communal un surcroît de travail de vérification et de gestion du matériel.

Une information a été transmise à l'Union nationale des combattants (UNC-AFN) pour un projet de plantation d'un arbre de la libération à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

Monsieur Olivier BOUISSOU fait un point sur le dernier bureau de la CCTVI notamment sur l'entretien des zones artisanales et sur le lancement de la plateforme Bouger sortir sur laquelle les associations culturelles et sportives sont invitées à référencer leurs activités.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h40 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 15 juillet 2024 à 20h.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	Absente représentée
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	Absent représenté
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	Absent représenté
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	

M. BOSSÉ Laurent	
------------------	--